



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 – 19H00

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 5 décembre 2018 à 19h00 en demandant de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 33 membres sont présents et 6 membres sont excusés.

### 2. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2018

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 3 octobre 2018 est accepté à l'unanimité.**

### 3. Communication de la Présidence / assermentation

M. J. Köhli salue la présence de Mme M.-L. Bianconcini du quotidien La Côte.

Une commission consultative pour la révision des statuts de l'ORPC a été nommée et comprend MM. Y. Breccolini, J.-D. Simon ainsi que S. Théraulaz. Quelques complications sont apparues dans l'envoi des informations à ce sujet. Le Président interroge si tout est rentré dans l'ordre. M. Y. Breccolini explique que la Commission s'est entretenue le 4 décembre 2018 avec M. S. Borella à ce sujet et un rapport sera soumis sous peu.

M. J. Köhli poursuit en informant qu'une commission de trois personnes doit être nommée pour étudier un préavis traitant de l'aménagement de futurs locaux techniques à l'aire de jeux intercommunale aux abords de la déchetterie. MM. B. Vanderstraeten, A. Rios et Mme K. Meyer se portent volontaires.

Le Président informe que suite au départ de M. C. Clop, le prochain suppléant, en la personne de M. N. Duvillard a été contacté. Celui-ci s'est excusé et sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

4. **Préavis municipal n° 5/18, Demande de crédit de CHF 116'000.00 TTC pour les travaux routiers relatifs au prolongement du trottoir depuis le chemin des Vergers jusqu'au cimetière**

5. **Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 5/18**

Le Président donne la parole à M. A. Théraulaz qui lit le rapport de la Commission des finances. Cette demande de crédit est nécessaire pour la réalisation d'un trottoir en vue d'assurer la jonction entre le chemin des Vergers et celui du Jura afin de sécuriser le cheminement des piétons. Malgré le fait que la Commission des finances juge que cette réalisation ne présente aucune urgence, elle recommande au Conseil communal :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 116'000.00 pour les travaux routiers relatifs au prolongement du trottoir depuis le chemin des Vergers jusqu'au cimetière ;
- d'amortir cette somme par le compte 'Réserves pour des constructions futures' ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire.

Le Président remercie M. A. Théraulaz et ouvre le débat.

M. Laroze intervient en demandant si la largeur de la route va être élargie et avoue être comme d'habitude surpris par les honoraires des ingénieurs. Il craint par ailleurs que le projet permette d'augmenter la rapidité des véhicules sur les chemins concernés et demande si quelque chose est prévu au niveau de la modération de vitesse.

M. M. Bornet répond que le montant des honoraires se justifie par l'obligation d'effectuer une servitude sur la parcelle, malgré le fait que le terrain appartienne à la commune. Le Municipal poursuit en expliquant que la largeur du chemin ne sera pas modifiée et que les lampadaires ont d'ores et déjà placés en fonction du futur ouvrage. Il ajoute, par rapport à la vitesse des véhicules, qu'il s'agit de chemins réservés aux bordiers et que ceux-ci devraient adapter leur conduite en conséquence. Lors des travaux routiers au milieu du village, les écoles ont emprunté un chemin privé à travers les maisons du quartier 'Sallivaz Nord' pour se rendre à la salle de gymnastique, ce que les habitants ont déploré. Le trottoir prévu permettra aux classes de se rendre au centre communal en toute sécurité.

M. P. Stampfli est surpris, comme certains autres Conseillers, par les remarques des habitants de 'Sallivaz Nord', étant donné qu'un droit de passage existe du cimetière jusqu'au quartier 'Au Village'. M. M. Bornet explique que le droit de passage se limite du cimetière jusqu'à la jonction du chemin des Pommiers, par un petit chemin parallèle à la route de Bogis-Bossey uniquement. Les piétons n'ont pas le droit de cheminer dans le reste du quartier.

Mme G. Thévoz aimerait savoir s'il y a des projets sur la parcelle d'utilité publique, en dessous du cimetière. M Bornet répond par la négative, rien n'est prévu.

Plus personne ne demandant la parole, M. J. Köhli soumet le préavis n° 5/18 au vote.

**Le préavis n° 5 /18 est accepté par 30 oui, 2 non et 1 abstention.**

6. **Préavis municipal n° 6/18, Budget 2019**

7. **Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 6/18**

M. D. Noirat donne lecture du rapport. La Commission relève notamment :

- Administration générale : sans modification significative, si ce n'est que les salaires des employés communaux vont être augmentés de 1 % ;
- Finances : les impôts budgétés pour 2019, principalement ceux sur les personnes physiques et morales, sont en baisse de CHF 753'300.00. Une diminution de CHF 77'643.00 est prévue au poste 'fond de péréquation'. Un nouveau poste a été ajouté relatif au DISREN pour un montant de CHF 80'000.00, représentant un point d'impôt à titre de participation.
- Domaines et bâtiments : une augmentation des charges de CHF 60'963.00 est due principalement à la rénovation d'un appartement dans la Maison communale à la route de Bogis-Bossey d'une part et pour le Pavillon Lac, d'autre part.
- Travaux : le poste 'Routes et chemins' diminue de CHF 59'000.00 grâce à la récente rénovation des routes du village. La taxe déchets se verra diminuer de CHF 20.00.
- Sécurité sociale : La baisse de la prévoyance sociale permet une diminution des charges de CHF 505'458.00. Par contre, la Commission des finances constate une augmentation significative de la contribution versée à l'Ajet d'un montant de CHF 176'569.00.
- Le budget 2019 présente une perte de CHF 1'315'065.00, en augmentation de CHF 135'729.00 par rapport au budget 2018.

La Commission des finances est consciente de la perte importante budgétée qui devrait être partiellement réduite par l'ajustement de la facture sociale, cette dernière étant calculée sur les revenus 2017. Les projections envisagées par la Municipalité restent prudentes et les exercices futurs seront plus difficiles au vu de l'évolution de la conjoncture. La Commission des finances remercie la Municipalité pour les informations et commentaires fournis.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal n° 6/18 relatif au budget 2019 de la bourse communale.

M. J. Köhli remercie la Commission des finances et ouvre le débat.

M. B. Vanderstraeten est étonné par la hausse des charges du Pavillon Lac à assumer par la Commune. Mme C. Michel répond que l'Ajet s'agrandit, la Commune est dans l'obligation de mettre à disposition des locaux et que le Pavillon Lac est un vieux bâtiment qui consomme beaucoup d'énergie. La rétribution que perçoit la Commune par l'Ajet ne suffit pas à couvrir les frais.

M. F. Bouvier soumet les questions suivantes :

- Poste 210.4011 : quelle est la raison de la baisse de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales ? M. A. Barraud répond que l'effet de la mise en place de RIE III provoque la chute du taux d'imposition (environ 2/3) des entreprises qui étaient jusque-là normalement taxées. Les impôts encaissés par la Commune sont surtout dus aux revenus des administrés. Les sociétés installées à Chavannes-de-Bogis ne rapportent malheureusement pas d'impôts significatifs.
- Poste 220.3801 : quelle est l'explication d'un montant de CHF 80'000.00 de charges pour le DISREN ? Le Syndic informe du fonctionnement du financement pour le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise et explique que celui-ci est plafonné à 1 point d'impôt, soit environ CHF 80'000.00 pour notre commune. Ce poste dépend des projets de chaque commune faisant partie du DISREN et ne peut en aucun cas dépasser ce montant.
- Poste 440.3523 : pourquoi budgéter un montant de CHF 21'550.00 ? Mme C. Michel explique qu'il s'agit de l'aire de jeux intercommunale aux abords de la déchetterie. Le

sol a été remis en état l'année dernière et des travaux de réfection doivent être effectués l'année prochaine sur des éléments de la rampe de skate.

- Poste 354-3160 : à quoi correspond le montant de charges par rapport à l'UAPE ?  
M. A. Barraud répond que les communes rattachées au groupement, mettant à disposition des locaux, touchent une répartition du loyer versé par l'UAPE (poste 352.4270) et que l'équilibre se joue entre ces deux postes.

M. M. Laroze aimerait connaître le nombre d'élèves qu'impacte le poste de l'instruction publique. Le Syndic répond que 30 élèves de notre commune sont inscrits au niveau secondaire (sur 479) et 92 élèves au niveau primaire (sur 1'394).

M. B. Schopfer demande ce que représente la part du Centre Manor par rapport aux impôts sur le bénéfice net des personnes morales (poste 210.4011) budgété à raison de CHF 150'000.00. Le Syndic répond que l'ensemble des sociétés du Centre représente 80 % environ.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 6/18 au vote.

**Le préavis municipal n° 6/18 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

## **8. Communications de la Municipalité**

Mme S. Baudet revient sur l'information communiquée lors de la séance du Conseil communal du 15 juin dernier. Un courrier, relatif à la prise en charge des abonnements scolaires de bus, a été adressé par l'ASCOT aux parents concernés et non aux membres du Conseil communal.

## **9. Rapport des délégué(e)s des Commissions fixes**

M. L. Thévenaz rend compte de la dernière réunion de **l'Ajet** :

- a) Une nouvelle directrice, au nom de Mme M. Gras, a pris ses fonctions depuis le 01.09.2018 ;
- b) Une nouvelle secrétaire, Mme M. Schick, est opérationnelle depuis le 22.11.2018 ;
- c) L'Ajet a reçu le 21.09.2018 Mme C. Turin, Préfet. Tous les contrôles qu'elle a effectués lui ont donné entière satisfaction ;
- d) La nouvelle organisation (organigramme) ainsi que le nouveau projet avec l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire) relatif aux modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont donné lieu à une présentation ;
- e) Une commission ad hoc a été nommée pour étudier les nouveaux règlements de l'Ajet qui rentreront en vigueur à la rentrée scolaire 2019 ;
- f) Le budget 2019 a été accepté à l'unanimité ;
- g) Une séance extraordinaire du prochain Conseil intercommunal a été fixée le 21.02.2019.

M. I. Vieille Barraud donne un compte-rendu de la dernière séance de **l'Ascot** :

Le budget a quelque peu augmenté car :

- a) Un poste supplémentaire d'accueillant extérieur pour le collège Necker a été créé ;
- b) Le coût des camps et des classes vertes ainsi que la location de la salle de gymnastique de Chavannes-des-Bois a été adapté.

M. I. Vieille Barraud explique ensuite que la société Arsco est une société anonyme. Les décisions sont prises par sa Direction ainsi que son Conseil d'administration, sans approbation ou discussion préalables au sein du Conseil intercommunal. Des investissements au-delà de CHF 2'000'000.00 ont été financés par des emprunts, sans être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal, ce qui engendrera naturellement un impact sur les amortissements futurs et les budgets. Mme J. Rios et M. I. Vieille Barraud ont été surpris lorsque deux des membres de la Commission des finances ont été sèchement interrompus lorsqu'ils ont voulu s'exprimer sur ce sujet. M. A. Barraud confirme que le fonctionnement d'Arsco n'est pas nouveau. C'est effectivement une société anonyme qui gère uniquement l'infrastructure du bâtiment, à satisfaction. Mme G. Thévoz intervient en ajoutant que les Présidents des Commissions des finances de Terre Sainte sont invités à une présentation lors du Conseil d'administration d'Arsco durant laquelle il est possible d'obtenir tous les renseignements nécessaires. Le Syndic confirme que M. C. Cela s'y est rendu et que la présentation lors de cette soirée est effectuée de manière très transparente.

M. P. Stampfli – **Région de Nyon** (anciennement Conseil régional) :

Le Conseil intercommunal de Région de Nyon n'a pas siégé depuis le mois d'octobre dernier. Une commission ad hoc a été nommée pour étudier la révision des statuts par rapport au DISREN et donner son opinion. M. P. Stampfli informe que le travail a été effectué et transmis à la Municipalité.

M. B. Vanderstraeten rend compte de la dernière réunion du **SITSE** :

- a) Le préavis 192/2018 relatif au budget 2019 a été accepté à l'unanimité. Celui-ci est déficitaire et respecte les lignes directrices fixées en matière d'endettement ;
- b) Le préavis 193/2018 relatif au renouvellement du soutien financier à hauteur de CHF 16'000.00 au projet 'Ecoles Bleues' au Népal a été accepté à l'unanimité ;
- c) Le préavis 194/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 696'000.00 pour le remplacement d'une conduite ESP au chemin de la Source à Coppet a été accepté à l'unanimité ;
- d) Le préavis 195/2018 lié à la finalisation du plan directeur de distribution d'eau, la mise sous format informatique des plans de réseau ainsi que la mise en place du Géoportail Web pour un montant de CHF 170'595.00, a été accepté à l'unanimité ;
- e) Le préavis 196/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 254'000.00 pour la réalisation d'un bouclage de réseau ESP à la buvette de la Plage à Tannay a été accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

## 10. Propositions individuelles

M. B. Schopfer a appris que la Commission de naturalisation à Nyon a été dissoute et aimerait savoir ce qu'il en est dans notre commune. M. S. Borella répond que la Commission de naturalisation de Chavannes-de-Bogis est maintenue.

M. B. Schopfer aimerait savoir si une réflexion a été faite afin de trouver un moyen d'encourager les entreprises à venir s'installer sur le territoire communal. M. A. Barraud répond par la négative, étant donné qu'aucune surface n'est disponible pour l'implantation de nouvelles sociétés.

M. Y. Breccolini intervient en informant que voilà deux à trois semaines, M. P. da Costa, a bloqué un bus rempli d'écoliers, à la sortie de l'école. Il s'en est suivi une altercation, le chauffeur de bus est descendu du véhicule. Les enfants ont été quelque peu

scandalisés et les parents outrés. M. Y. Breccolini aimerait connaître des précisions quant au déroulement de cet événement et qui est responsable de la gestion des employés communaux. Le Syndic répond que la Municipalité est en charge des employés communaux. Celle-ci n'a reçu aucune information ni plainte à ce sujet, que ce soit du transporteur ou d'une autre personne. La Municipalité pourra traiter le dossier pour autant qu'une information précise et concrète lui soit adressée. Dans un premier temps, la question sera posée à M. P. da Costa.

M. D. Noirat demande quelles conséquences engendre la décision de la commune de Prangins de quitter l'association Région de Nyon. M. A. Barraud répond que plusieurs communes sont déjà sorties de ce groupement (Bogis-Bossey, Chéserey, Commugny) et regrette que, à priori, Région de Nyon n'ait pas pu s'exprimer et donner son point de vue avant la décision finale du Conseil communal pranginois. La révision des statuts et la participation des communes au DISREN amènent beaucoup de discussions et d'interrogations. Région de Nyon a beaucoup apporté aux communes et la participation financière se monte à CHF 20.00 par habitant. Une commune sortante fragilise malheureusement tout ce système régional et le financement des projets. Un forum, s'adressant à un public très large est organisé le 13 février 2019 qui permettra d'échanger et d'apporter les attentes et revendications de chacun.

M. P. Stampfli félicite la Municipalité pour la mise en place des nouveaux panneaux aux entrées du village.

M. L. Thévenaz fait remarquer que les armoiries à l'entrée de la Commune, entre la route de Divonne et celle de Bogis-Bossey, sont dans un état vétuste et demande s'il est prévu de les entretenir. M. B. Vanderstraeten renchérit en proposant éventuellement la possibilité de les déplacer. M. M. Bornet répond qu'il est d'abord nécessaire de connaître exactement les limites territoriales communales avant d'entreprendre des démarches.

M. B. Vanderstraeten apprécie la mise en place du radar pédagogique aux abords de l'école et demande si une statistique de vitesse des véhicules a été établie. M. M. Bornet répond par la négative. Le Conseiller, par rapport à la future construction de l'établissement hôtelier en Balessert, aimerait connaître si le futur hôtel aura un impact sur l'impôt versé par l'Hôtel de Chavannes-de-Bogis. M. A. Barraud pense que son bénéfice ne va pas croître mais qu'en amont, il sera nécessaire de gérer les mois de travaux et les complications de trafic engendrées au niveau de la jonction.

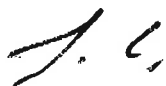
Le Syndic remercie la Société de développement pour les belles et originales décorations de Noël installées dans le village, pour l'important travail fourni à l'occasion de la soirée des nouveaux habitants et majoritaires tout comme pour l'organisation du Noël des enfants qui aura lieu samedi 15 décembre prochain. Il remercie également chaque Commission pour leur action.

M. A. Barraud lance un appel relatif à la rédaction du journal le Chavannus. L'équipe en place œuvre énormément et un besoin de renfort, même ponctuellement, se fait sentir, afin qu'une publication trimestrielle perdure. Chaque personne est la bienvenue.

Le Syndic invite ensuite chacune et chacun au verre de l'amitié d'abord et ensuite autour d'un repas partagé en toute convivialité.

Le Président remercie chaque Conseiller pour son investissement pour la Commune et souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année.

Le Président lève la séance à 20h00.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

**Points ouverts :**

3 octobre 2018	N. Bornet	Réfection portique cimetière	C. Michel
5 décembre 2018	L. Thévenaz	Entretien armoiries entrée du village	M. Bornet

**Prochaines dates des Conseils communaux :**

Vendredi	28 juin 2019	à 19h00, séance suivie d'un repas
Mercredi	9 octobre 2019	à 20h15
Mercredi	4 décembre 2019	à 19h00, séance suivie d'un repas

Chavannes-de-Bogis, décembre 2018